

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LA VILLENEUVE SOUS THURY
DÉPARTEMENT DE L'OISE

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février à 19H00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, déplacé dans la salle municipale multifonction, sous la Présidence de Madame Adeline CLERGOT, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Arnaud BERTIN - Mme Adeline CLERGOT
M. Rodolphe LAURON - Mme Nathalie SCHMIDT
M. Jérôme BARDOU

Étaient excusés et ont délégué un pouvoir :

M. Daniel DAUBRESSE à Mme Adeline CLERGOT
M. Christian PATORA à Mme Nathalie Schmidt

Étaient excusés :

M. Erick BOURDIN - M. Pascal KITTSTEIN
M. Guillaume PORTENEUVE - Mme Valérie Philippe

- | | | |
|---------------------------------------|----|---|
| - Nombre de Conseillers en exercice : | 11 | Date de convocation : 08/02/2024 |
| - Nombre de Conseillers Présents : | 5 | |
| - Nombre de Conseillers Représentés : | 2 | |
| - Nombre de Conseillers Votants : | 0 | |

Madame Adeline Clergot est élue secrétaire de séance.

Après appel nominal des présents, Madame le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Elle renvoie la séance au lundi 26 Février 2024 à 19h15.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux

A La Villeneuve Sous Thury,
Le 22 Février 2024.
Le Maire,

Madame Adeline CLERGOT,

